

Les frais du contrat "Easy vie" ^a

Distribué par :

Montant minimum de versement initial

1 000 €

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat

Non applicable

Frais annuels

Frais de gestion du contrat

Frais des supports (gestion libre)

Support fonds euros

0,75% maximum

Support unités de compte

0,85% maximum

Support euro-croissance

Non applicable

Gestion pilotée ou standardisée

0,16% maximum supplémentaire

Frais de gestion des unités de compte

1/ Gestion libre

Fonds actions¹ (moyenne)

1,49% maximum

Dont taux de rétrocessions de commissions²

0,95%

Fonds obligations (moyenne)

0,93% maximum

Dont taux de rétrocessions de commissions²

1,76 %

Fonds immobilier³ (moyenne)

1,12% maximum

Dont taux de rétrocessions de commissions²

0%

Fonds diversifiés (moyenne)

1,63% maximum

Dont taux de rétrocessions de commissions²

0,62%

Fonds monétaires (moyenne)

0,19% maximum

Dont taux de rétrocessions de commissions²

0,03%

Fonds alternatifs (moyenne)

1,24% maximum

Dont taux de rétrocessions de commissions²

0,49%

2/ Mode(s) de gestion mandat d'arbitrage

Mode de gestion « mandat d'arbitrage » (moyenne)

1,30%

Dont taux de rétrocessions de commissions²

0,99%

Autres frais annuels

Frais forfaitaires

Non applicable

Frais proportionnels

Non applicable

Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

Frais sur versement

0%

Frais de changement de mode de gestion (en % ou en €)

Gratuit

Frais d'arbitrage

proportionnels ou forfaitaires

Gratuit

nombres d'arbitrages gratuits par an

Non applicable

Frais de transfert sortant vers un autre produit

Gratuit

Frais sur les versements de rente

Non applicable

Frais de rachat⁴

Aucuns

¹ La catégorie "fonds actions" inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FCPI, FPS) et les titres vifs.

² Part des frais reversés au profit du distributeur et de l'assureur au cours du dernier exercice clos.

³ La catégorie "fonds immobilier" inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.

⁴ Pour les supports en unités de compte le mentionnant dans leurs dispositions particulières